

devrait être réutilisable pour, bien entendu, les établissements qui vont sur ce type de restauration. Et c'est là aussi que ces critères ont de l'importance, puisque, dans le cadre des appels à projets, ils représentent et ils ont un poids de 20%, ce qui n'est pas négligeable. On pourrait se dire qu'ils pourraient avoir un poids de 90%, mais nous avons déjà réussi à intégrer cela, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années, dans nos appels à projets pour, encore une fois, choisir les partenaires des édicules et des établissements publics. Vous faisiez référence, justement, au dernier-né sous la houlette de mon collègue Hildbrand. Ils sont aussi à la même enseigne, si vous passez l'expression.

Question

M. Yusuf Kulmiye (soc.) : – Avant de poser ma question orale, je tiens à saisir l'occasion, en tant que premier intervenant socialiste ce soir, pour adresser mes salutations à votre présidence au nom du groupe socialiste. En tant que premier citoyen de notre ville, le groupe socialiste vous souhaite une année présidentielle des plus agréables. (*Le président remercie M. Kulmiye.*)

Ma question s'adresse à M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal en charge de l'économie. Je souhaiterais vous interroger sur l'approche adoptée par la Municipalité pour traiter des incidents tels que celui survenu récemment avec la boutique Maniak à Lausanne. Nous avons été témoins de la controverse générée par l'aménagement de vitrines de cette boutique durant l'été, où l'on apercevait une mannequin blanche tenant en laisse deux mannequins noirs. Cette vitrine a rapidement été dénoncée par plusieurs associations antiracistes, dont l'Association des étudiants afrodescendants et à qui le tour qualifiant cette représentation de raciste.

Tout d'abord, je souhaite saluer la réactivité de ces associations pour avoir signalé cette situation, ainsi que l'établissement qui a retiré la vitrine et présenté ses excuses. Cependant, je m'interroge sur la manière dont la Municipalité agit lorsque survient un tel incident. Dispose-t-elle d'un mécanisme permettant d'engager un dialogue avec les commerces qui enfreindraient la loi, en particulier en référence à la norme pénale antiraciste.

Par ailleurs, s'il est possible, j'aimerais obtenir des informations sur l'encadrement que le Service de l'économie met en place, tant en amont qu'en aval, pour les commerces lausannois. Existe-t-il une charte ou une directive que les commerçants doivent signer s'engageant à combattre toute forme de discrimination, de racisme ou de misogynie dans leurs actions et publicités ? En somme, ce qu'on aimerait comprendre, c'est comment la Municipalité assure un suivi et un encadrement des activités des commerces de Lausanne, dans le but de prévenir de tels incidents et de promouvoir une ville inclusive et respectueuse de l'ensemble de ses habitants.

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je remercie M. le conseiller communal pour sa question. Cela va sans dire, mais c'est l'occasion de le dire, la Municipalité condamne absolument tout acte de racisme, qui plus est lorsqu'ils sont sanctionnés par la loi. Il n'y a donc pas là de place pour des opinions. On est bien face à des délits qui doivent être poursuivis.

Je ne me prononcerai pas sur l'affaire en question, dans la mesure où des plaintes ont été annoncées et que, dès lors, que la police pourrait être amenée à mener l'enquête et qu'ensuite la justice se prononcera.

S'agissant de la position du Service d'économie par rapport aux vitrines, il n'existe pas de censure préalable par rapport au contenu des vitrines. Mais évidemment que nous serions amenés, dès lors qu'une plainte serait déposée, à agir par rapport à la situation, par rapport à l'enquête qui serait faite, par rapport au trouble à l'ordre public qui pourrait être fait. Il n'existe pas, je dois aussi le dire, de charte sur le contenu des vitrines. Je ne suis pas sûr qu'il existe une base légale à cet égard, mais les réflexions sur les vitrines sont nombreuses, que ce soit sur l'éclairage, la durée de l'éclairage, ce qui est visible du domaine public et le régime légal y afférent. Et c'est dans ce cadre-là que nous avons des contacts réguliers avec les commerçants qui pourraient, cas échéant, donner un cadre supplémentaire par rapport au traitement d'éventuelles plaintes qui n'atteindraient pas le seuil pénal, mais qui nécessiterait des interventions, en tout cas un dialogue, ou réunir les différentes parties, ce qui n'est pas le cas dans l'occurrence puisque, encore une fois, la situation présente a été considérée comme justifiant, ou en tout cas évoquant la possibilité de dépôt de plainte. A partir de là, la police doit garantir l'enquête qui pourrait être faite. J'espère avoir ainsi répondu à votre question.

Question

M. Olivier Marmy (PLR) : – Ma question s’adresse à M. le municipal David Payot. Dans son édition du 3 août, *Lausanne Cité* publie une intéressante chronique d’un de ses journalistes, Thomas Lécuyer, qui retrace la récente installation de sa famille dans le quartier des Plaines-du-Loup. Il y décrit, et c’est intéressant, les aléas parfois inévitables relatifs à la vie d’un nouveau quartier de cette taille : les transports publics, la finition des chantiers, l’organisation des coopératives d’habitants, les facteurs qui ne trouvent pas les nouvelles adresses, etc.

Un point a particulièrement retenu mon attention. Malgré le retard du projet, c’est environ deux ans, l’école du quartier n’est, selon lui, toujours pas achevée et les enfants sont scolarisés ailleurs – lui, il écrit « à perpète » – dans des structures provisoires. D’où ma question. Comment se fait-il que malgré le retard général, l’école n’est toujours pas prête à recevoir ces élèves ? Quand sera-t-elle prête ? Dans l’intervalle où sont scolarisés les élèves ?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Merci, monsieur le conseiller communal, de votre question. Ce Conseil communal a effectivement eu l’occasion de voter un crédit pour la construction de l’école des Plaines-du-Loup et un préavis lui a aussi été soumis pour un crédit d’études pour le développement d’une maison de quartier. Par ailleurs, des APEMS et un CVE doivent être ouverts dans des bâtiments du quartier développés par d’autres entités.

Les facteurs qui jouent par rapport au délai pour la livraison de l’école, c’est d’une part que l’école a été intégrée dans l’une des pièces urbaines du premier plan partiel d’affectation, avec l’obligation d’avoir un concept d’ensemble coordonné avec les autres acteurs et a pris un peu de retard par rapport à la première pièce urbaine, la pièce urbaine E, proche du parc, donc avec la perspective effectivement de livraison de l’école qui ne pouvait pas intervenir avant 2023. Il y a eu après un développement qui a été fait qui a été rapide, certes, puisque le retard sur le développement du concept d’ensemble a été compensé par le fait d’avoir recouru au même bureau d’architecture pour le concept d’ensemble et la conception de l’école, et d’avoir aussi une école particulièrement bien intégrée dans la pièce urbaine.

Le retard par rapport à la rentrée est essentiellement intervenu du fait du retard du chantier pendant la période de COVID et la difficulté à pouvoir rattraper les délais dans un contexte de pénurie de matériaux et de pénurie de main-d’œuvre qui font qu’à chaque étape, aussi, c’est un réel enjeu d’arriver à avoir une intervention dans les délais souhaités, cela malgré la qualité du travail de toute l’équipe qui suit le chantier. Du coup, une ouverture était agendée au 1^{er} novembre, après les vacances scolaires d’octobre. Il reste un enjeu de livraison d’un certain nombre d’éléments pour l’école pour pouvoir la mettre en service. Le pire scénario qui est imaginé serait, le cas échéant, d’avoir à ce moment-là une ouverture partielle de l’école pour pouvoir accueillir au moins un maximum des classes dans ces lieux.

Dans l’intervalle, à la rentrée, les classes 1-2P ont été situées au plus près, dans ce qu’on appelle le pont des Sauges, les classes qui se trouvent au pied des immeubles du Bosson. Et les classes 3 à 6P sont accueillies, d’une part, dans des Portakabin sur le site des Bergières et d’autre part, pour l’APEMS, sur le site de Bergières, de Pierrefleur et de la Chablière, avec du coup des trajets qui, effectivement, sont rallongés. Il y a aussi des trajets en bus depuis la Chablière qui ont été organisés, vu la distance particulièrement grande pour les habitants des Plaines-du-Loup. L’espoir, naturellement, est que ça puisse être un enjeu qui se résorbe dès la rentrée, après les vacances d’octobre.

Voilà, c’est du coup un engagement naturellement, un challenge aussi, pour tous les professionnels de l’école, de l’établissement scolaire, et aussi du Service des écoles et du parascolaire de pouvoir organiser ces différentes étapes, avec l’espoir de pouvoir tenir les objectifs. Les conditions dans lesquelles nous débattons aujourd’hui montrent que les calendriers des travaux restent un enjeu récurrent dans les chantiers de la Ville.

Question

Mme Patrizia Mori (UDC) : – Chers collègues, chers membres de la Municipalité, comme chacun le sait, la consommation de stupéfiants dans l’espace public lausannois est un problème que la Municipalité se montre incapable de régler depuis fort longtemps. La semaine dernière, la presse a

relaté le cliché sidérant d'un toxicomane se piquant en plein jour devant un enfant, au milieu d'une rue. Cette scène choquante et intolérable, qui montre combien la situation est hors de contrôle. Cette photo n'étant que la pointe de l'iceberg. Chacun, ou presque, a déjà été confronté à des actes similaires. Le fait de consommer des stupéfiants en plein jour, à la vue de tout le monde, devrait nous alerter. Manifestement, les personnes concernées estiment ne rien avoir à craindre. Quelles sont les sanctions qu'elles encourent et pourquoi la loi n'est-elle pas appliquée ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je remercie Mme Mori pour sa question. Evidemment que de tels actes sont intolérables et toute la politique vise à éviter qu'il en soit ainsi. Mais toutes les lois du monde n'empêcheront pas que des personnes violent la loi.

Le but du dispositif qui est mis en place vise précisément à réduire ces nuisances. Jusqu'à présent, nous essayons de perturber la relation entre les dealers et les consommateurs. Nous constatons par ailleurs, vu l'accessibilité des drogues, leur prix, leur pureté, les modes de consommation, une dégradation générale rapide dans les grandes villes suisses, même celles qui, jusqu'à présent, étaient citées en exemple. Et donc le but aujourd'hui est évidemment de prendre des mesures à l'égard des comportements intolérables dans les espaces publics, pour rendre ces espaces publics, pour permettre le travail sociosanitaire, il faut plus de répression.

Evidemment que les personnes qui sont gravement désinsérées socialement sont moins sensibles aux sanctions, aux sanctions pécuniaires, mais la répétition d'un certain nombre de sanctions, d'avertissements, d'accompagnement social, de pression pour rejoindre les lieux qui seront destinés à accueillir leur consommation, de même que l'application d'autres dispositions cantonales, qui ne sont pas encore en vigueur, mais qui sont prévues, telles des interdictions de périmètre vise à précisément rappeler un nombre de règles sociales à ces personnes désinsérées, qui sont aussi sensibles parfois à un certain nombre de conseils.

Tout ça va s'adapter dans la durée, ça accompagnera l'ouverture du nouvel espace de consommation sécurisée et le but est évidemment de multiplier les accroches envers ces personnes de façon à réduire autant que possible de tels comportements dans les espaces publics. La loi doit être la même pour tout le monde. Lorsqu'on abandonne des déchets, on doit être sanctionné. Lorsqu'on abandonne des détritiques ou des déjections, on doit être sanctionné. Lorsqu'on trouble l'ordre public, on doit être sanctionné.

Question

Mme Feryel Kilani (Les Verts) : – La question que j'adresse à M. le municipal Hildbrand – encore – m'a été transmise par ma collègue Maurane Vouga, qui est absente ce soir. Alors, je vous la lis : « Lors de sa séance du 5 avril 2022, le Conseil communal a voté deux résolutions. L'une pour la mise en place d'une campagne de prévention contre les intoxications malveillantes dans le cadre des nuits lausannoises, notamment sur les bons gestes à adopter pour les personnes ayant subi ces intoxications, et surtout pour leurs proches, et l'autre émettant le souhait d'être régulièrement informé à tout le moins une fois par année du recensement des lieux nocturnes où des formations et mesures spécifiques ont été mises en place. La Municipalité peut-elle donc nous renseigner sur les mesures préventives mises en place et les actions des lieux mentionnés ces seize derniers mois ? »

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Ma réponse à cette question, à Mme Vouga, est la suivante. Elle part de quatre éléments de réponse. La formation du personnel de sécurité, les rôles des différents responsables dans le contrôle de la formation des équipes de sécurité, et puis les contributions financières ou les conseils d'experts lancés à l'occasion de festivals, par exemple.

Le premier axe est la formation des agents de sécurité, qui sont soumis à un certain nombre de règles liées au concordat, avec des directives sur la formation, formation initiale, puis réitérée tous les quatre ans, avec de la formation continue. Parmi celles-ci, il y a notamment des sensibilisations sur la soumission chimique, les violences sexuelles, comme d'autres sujets liés à la lutte contre le feu ou la sécurité au travail. Je ne m'étendrai pas beaucoup là-dessus, mais évidemment que tous les clubs sont soumis à un certain nombre d'exigences en matière de personnel de sécurité. C'est

par ce biais qu'une formation continue et organisée. Elle est liée à la nature même des clubs et aux obligations qui reposent sur les clubs lausannois.

Deuxième élément, la Ville collabore étroitement avec Label Nuit, qui promeut les bonnes pratiques. La Ville a soutenu le lancement de cette initiative et se coordonne avec l'équipe programmatrice et organisatrice de l'événement, organisé annuellement, notamment lors d'un forum avec des rencontres lausannoises des cultures nocturnes, qui aura lieu dès le 11 septembre prochain. A cette occasion, une formation gratuite est organisée à l'intention des clubs et de leur personnel. Un des thèmes du forum est la coveillance ou la bienveillance entre noctambules. Dans le cadre de Label Nuit, la Ville de Lausanne avait subventionné, en 2022, 4000 dispositifs de lutte contre les intoxications en soirée.

Et puis au sein de la Direction de la sécurité et économie qui, par ailleurs, soutenait Label Nuit, il y a également le fonds LGBTIQ+, qui a soutenu la mise en place, pour l'édition 2023 du Festival de la Cité, d'une formation d'une « care team », d'une équipe de soins. Pendant la manifestation, la prévention des violences sexuelles figure parmi les préoccupations de l'association formatrice et les objectifs de telles équipes. Pendant les événements, une personne experte des questions LGBTIQ a récemment été engagée au sein de l'Observatoire de la sécurité et des discriminations, afin d'accompagner ce type d'initiatives. Notamment, une rencontre sera bientôt organisée avec le Festival de la Cité et d'autres festivals lausannois pour échanger sur cette première expérience et envisager d'autres types d'initiatives ailleurs. Nous répondrons encore à Mme Fahmy Olivia à l'occasion de nuits lausannoises, éduquons-nous et prenons soin les unes des autres.

Question

Mme Alice de Benoit (V'L) : – Ma question s'adresse à nouveau à M. le municipal Pierre-Antoine Hildbrand, pour rester sur le thème des festivals, mais sur une note un peu plus festive. Entre le Festival de la musique, qui propose de la Super Bock et le Festival de la Cité, qui s'abreuve à la Nébuleuse, peut-on mettre la pression sur les manifestations ? Bien que l'on comprenne que le choix des produits revienne aux organisateurs et que les critères de provenance s'ajoutent notamment à ceux liés à la logistique, aux quantités distribuées et aux prix de vente, les Vert'libéraux se posent la question suivante : la Ville peut-elle fixer des exigences de proximité et de durabilité des produits afin de favoriser l'économie locale pour les manifestations subventionnées ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je réponds volontiers à la question de Mme de Benoit en lien avec les compétences du Service de l'économie dans la Direction sécurité économique.

Il se trouve que les autorisations pour les différentes manifestations, au hasard, quelque chose en lien avec une boisson énergétique rouge et bleue, par exemple, eh bien, il n'est pas du ressort des autorisations administratives permettant l'organisation d'une manifestation à un endroit ou à un autre, à une date précise, avec des horaires précis et des décibels précis, pour donner un exemple, de régler la question du rôle de tel ou tel vendeur de bière. Ces questions-là, comme vous le formulez d'ailleurs dans votre question, relèvent des entités qui sont subventionneuses, qui donnent des subventions, ou qui pratiquent le sponsoring.

Les délais n'ont pas permis de récolter toutes les pratiques, pratiques qui, évidemment, peuvent changer d'une part en fonction des buts des subventions qui sont données – but sportif, culturel, par rapport à d'autres objectifs d'intérêt général –, et puis par rapport aussi au poids de ces subventions au sponsoring par rapport à l'ensemble de l'économie des manifestations concernées. Vos questions pourront être redirigées à profit directement sur l'une ou l'autre organisation de festival ou de manifestation et l'entité subventionneuse au sein de la Ville.

Question

M. Valentin Christe (UDC) : – L'ancien secrétaire général de la Fondation de Beaulieu vient d'être acquitté des accusations pesant contre lui, notamment de gestion déloyale aggravée. Le Tribunal d'arrondissement de la côte a écarté les accusations pénales et tout au plus n'a-t-il retenu qu'une faute civile à l'encontre de l'intéressé à hauteur de 84 000 francs. On est à des années-lumière des chiffres qui ont été publiquement évoqués par le Conseil de fondation en 2017, lors de l'éclatement

de l'affaire, puisqu'à l'époque, la présidente du Conseil d'Etat d'alors, Nouria Gorrite, pour ne pas la citer, avait mentionné en conférence de presse un montant oscillant entre 20 et 27 millions de francs de mandats considérés comme sujets à de potentielles surfacturations ; 84 000 francs versus 20 ou 27 millions, il y a un monde. Le moins qu'on puisse dire est que cette affaire s'est dégonflée, pour ne pas dire à fait pschitt. Reste encore à savoir, évidemment, si un appel sera déposé.

Lors de la lecture du jugement, le président du tribunal a déclaré ce qui suit. « Ce qui s'est passé à Beaulieu n'est pas de la seule faute de Marc Porchet et il n'appartient pas à ce tribunal de déterminer comment on en est arrivé là ». Fin de citation. Monsieur le syndic, plusieurs municipaux lausannois, actuels ou anciens, dont d'ailleurs vous-même, ont siégé au conseil de fondation au fil des années. Le contribuable lausannois lui-même a été sollicité à de nombreuses reprises pour abonder au tonneau des Danaïdes de la fondation, à chaque fois pour des montants substantiels. Ma question est donc la suivante : si ce n'est pas au tribunal qu'il revient la responsabilité de déterminer à qui incombent précisément les responsabilités dans ce qu'on peut appeler la débâcle de Beaulieu, alors, du point de vue de la Municipalité, à qui cette tâche incombe-t-elle ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Vous l'avez indiqué dans votre question, nous ne savons pas à ce stade si l'affaire est close ou pas, puisqu'effectivement, il y a un délai encore qui court pour l'appel, d'ailleurs appel qui pourrait être déposé par les deux parties. Et je m'empresse de préciser ici que nous avons affaire dans cette situation à un jugement qui, si vous l'avez écouté attentivement ou lu attentivement dans les médias, est très particulier, puisque nous avons à la fois un acquittement sur le volet pénal et, en même temps, une responsabilité sur le plan civil, puisque l'ancien secrétaire général de la Fondation de Beaulieu est appelé à payer une indemnité pour tort à la Fondation de Beaulieu.

De ce point de vue là, on a une situation qui est très inédite, puisqu'il est rare, et on n'a pas beaucoup d'exemples, en tout cas récents, si on en croit ce que nous disent nos conseillers juridiques, de jugements de ce type-là, où, à la fois on reconnaît qu'il y a un dommage qui a été causé à la fondation, qui est reconnu comme tel, et pour lequel la fondation doit être indemnisée et en même temps un acquittement de ce plan pénal. Donc on verra bien si ce jugement suscite des recours ou pas. Je vous suggère que l'on traite de cette affaire une fois qu'on aura la certitude que la question est bel et bien liquidée. La question d'un recours, encore une fois, appartient soit au Ministère public, soit effectivement à Marc Porchet. La Ville de Lausanne, en réalité, les pouvoirs publics, via la Fondation de Beaulieu, n'étant que partie civile dans cette affaire.

Question

M. Oleg Gafner (Les Verts) : – Ma question s'adresse à Mme la municipale Florence Germond. Dès la belle saison, bien avant les périodes caniculaires d'ailleurs, durant laquelle j'ai d'ailleurs écrit cette question orale, la climatisation s'invite à bord des rames de métro, de bus et de trolleybus des transports publics de la région lausannoise. L'usage qui en est fait est souvent dérangement au début de l'été, car il fait souvent très froid dans les véhicules quand il fait encore froid dehors et, en période caniculaire, en revanche, l'usage de cette dernière donne lieu à des changements de température très abruptes qui peuvent parfois nuire à la santé des passagères et des passagers. Pour ne rien arranger, la climatisation est une grande consommatrice en énergie. Ma question est donc la suivante. La Municipalité compte-t-elle entrer en dialogue avec les tl pour trouver une solution d'un usage plus modéré de ces installations tout en garantissant la santé du personnel de conduite ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Oui, la Municipalité est quelque part entrée en dialogue déjà avec votre question et s'est renseignée auprès des tl. Je peux vous donner les éléments suivants. La pratique des tl pour régler la température fonctionne ainsi : lors du départ du bus ou trolleybus depuis le dépôt, le service technique règle les températures 4 à 5 degrés plus fraîches en été, ou 4 à 5 degrés plus chaudes en hiver dans le bus pour éviter les chocs thermiques, justement comme vous l'évoquiez. Par contre, c'est vrai qu'en principe, pendant les courses, il n'est pas possible d'adapter la température par le chauffeur. Et puis il y a un impact de l'ouverture et fermeture des portes. La climatisation est d'ailleurs moins gourmande que le chauffage en termes d'énergie et représente 2 à 3 % de l'énergie consommée par les trolleybus.

Question

Mme Virginie Cavalli (V'L) : – J'ai une question qui s'adresse à Mme la municipale Florence Germond. Nous le voyons de nos propres yeux au quotidien, la situation sociale et sanitaire des toxicomanes à la Riponne et au centre-ville se dégrade. Au-delà des aspects de dignité humaine, de vivre ensemble que cela questionne – le groupe Vert'libéral ne manquera pas d'y revenir ultérieurement par d'autres interventions – quelles sont les mesures mises en place pour éviter à court terme que du matériel d'injection se retrouve par terre durant des périodes prolongées, soit à la portée des passants et, en particulier, des personnes les plus vulnérables comme de jeunes enfants ? Est-ce que les services de propreté urbaine organisent un dispositif spécial pour éviter les accidents ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En effet, la Municipalité travaille intensivement sur ces questions. Je crois que vous avez pu l'entendre, le lire dans les médias ces derniers temps. M. Hildbrand, Mme Moeschler et toute la Municipalité se coordonnent pour répondre le mieux possible par rapport à cette situation, qui a changé ces derniers mois, où elle est devenue plus tendue et, bien évidemment, le Service de la propreté urbaine est complètement impliqué dans cette coordination interservices, a plusieurs interventions de nettoyage, avec une attention particulière, évidemment, pour le matériel d'injection.

Il y a l'Association Système D. C'est une association qui offre des petits jobs aux personnes toxicomanes. Donc, Système D passe à la Riponne avant 6 h du matin pour ramasser le matériel d'injection et de consommation dans les WC et sur la place. Elle va aussi passer désormais en cours de journée. Et puis, en parallèle, dès 6 h du matin, PUR nettoie les WC de la Riponne huit fois par jour, plus les nettoyages automatiques après chaque passage. PUR nettoie aussi le reste de la place quatre fois par jour, trois fois les samedis et dimanches, de tous les déchets, y compris évidemment du matériel utilisé par les personnes toxicomanes. Puis, hors des nettoyages courants, il y a aussi différents acteurs concernés, ce peut être le Service social, l'ABS, Système D, ou encore différentes interventions du Service de la propreté urbaine, qui passent pour ramasser ou faire ramasser le matériel de consommation.

Question

Mme Anouck Saugy (PLR) : – Ma question s'adresse à Mme la municipale Florence Germond. Madame Germond, nous avons récemment appris que des fouilles archéologiques allaient avoir lieu sur le site du parking relais de la Bourdonnette, ainsi que sur celui de son voisin, le parking longue durée du boulodrome, qui, lui, devrait être, si l'on en croit un récent article de presse, progressivement et définitivement supprimé. Alors, madame Germond, ma question est la suivante : des alternatives ont été proposées aux abonnés de ces deux parkings dont certains subissent déjà depuis plusieurs mois des préjudices ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – A ce jour, les suppressions de places de stationnement prévues sur le parking du boulodrome pour les fouilles archéologiques sont au nombre de treize, à partir de mai 2024. Pour le P+R de la Bourdonnette, les impacts, en tout cas à court terme, seront très faibles. La publication FAO prévoyait la suppression de l'ensemble des places sur le parking du boulodrome, on va dire par précaution. A priori, il est possible et il est peu probable que le Service d'archéologie, ou par son intervention, ou par d'autres contraintes scientifiques, doive intervenir sur l'ensemble du parking, donc signifier l'ensemble de la suppression des places supplémentaires. Donc, à première vue, évidemment, on se limitera au strict minimum, qui, en l'occurrence, devrait être une petite quinzaine de places de parc sur ces deux parkings. Donc il ne devrait pas, en tout cas à ce jour de la prévision de l'organisation du chantier, pas avoir besoin de trouver des alternatives. Evidemment, tous les services de la Ville sont impactés, le Service de la mobilité, le Bureau de Métamorphose, ou encore les interventions des archéologues se coordonnent. Mais, en principe, à ce stade, il ne devrait pas y avoir de soucis.

Postulat de Mme Séverine Graff : « Les auteur-es dans le viseur : pour un programme de sensibilisation ciblant les auteur-es de violences intrafamiliales »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Patrizia Deborah Mori : « Alléger les contraintes qui pèsent sur l'aide à la personne »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Lausanne doit passer au 30km/h au plus vite ! »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Interpellation de M. Oleg Gafner et consorts : « Art spolié à Lausanne ? »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

M. Oleg Gafner (Les Verts) : – Je deviendrai donc spécialiste des interpellations traitées pas forcément selon l'ordre du jour, mais on s'y fait.

Mesdames, messieurs, les membres de la Municipalité, chers et chers collègues, à titre de rappel, il faut se replonger dans une période désagréable, qui est celle de la Deuxième Guerre mondiale, du régime nazi notamment, qui organisait des vols massifs organisés coordonnés d'œuvres d'art des personnes de la communauté juive, mais aussi de la communauté tzigane, et j'en passe, durant la période de 1933 à 1945.

A titre liminaire je pense qu'il est important d'évoquer, mais de rappeler aussi que la Suisse a ses responsabilités historiques, qu'il s'agisse de la Deuxième Guerre mondiale au travers du rapport Bergier, mais aussi à travers le régime raciste de l'Apartheid, qui a été aussi démontré dans le cadre du PNR 40 de plus du Fonds national suisse. Cette responsabilité historique s'exprime et s'étend donc aussi au domaine de l'art. La spoliation d'objets et d'œuvres d'art est donc un sujet particulièrement actuel, puisque c'est aujourd'hui que de grandes collections font l'objet de legs à des musées publics notamment. Et la Suisse n'est pas épargnée, et de loin pas. Je prends deux cas emblématiques, celui du Kunsthaus de Zurich, qui a reçu la collection Bührle, donc la collection de monsieur Emil Bührle, qui vendait des armes à l'Allemagne nazie et qui achetait pendant ce temps aussi des œuvres d'art durant la guerre, et dont certaines œuvres d'art ont été clairement mises en lien avec la spoliation nazie.

Autre exemple aussi récent, et un peu plus proche, celui de la collection Gurlitt et du Kunstmuseum de Berne, où de forts soupçons ont entraîné un certain nombre d'études et de recherches, et ont poussé le musée à restituer plus de trente-huit œuvres à des familles juives notamment. Je tiens à préciser que le sujet est tellement d'actualité qu'un roman biographique sur la famille Gurlitt est sorti aujourd'hui, et le 24 heures en dressait un article aujourd'hui. A l'international aussi ce sujet a un écho. L'Autriche a notamment fait un large travail à ce propos et a restitué plus de 62 000 œuvres. Le MCBA, pour revenir un peu plus proche en Suisse, a lui aussi effectué des démarches de recherche pour aboutir à la conclusion qu'aucune de ses collections n'était concernée.

Dans ce contexte, et c'est pour ça que j'ai déposé cette interpellation, je trouve que la Municipalité se positionne sur le sujet et fasse aussi ce travail historique en posant la question de la provenance de ses fonds, de la qualité des référencements et des restitutions éventuelles qui pouvaient être organisées. Alors j'espère que beaucoup de personnes dans la salle ce soir ont lu la réponse de la Municipalité. Je trouve qu'il y a eu un souci du détail et un souci partagé de la thématique, et je remercie vivement la Municipalité et le Service de la culture pour ce travail.

En synthèse, c'est très incertain que Lausanne soit concernée par de telles acquisitions. L'essentiel des collections de la Ville de Lausanne sont documentées et permettent d'exclure en partie la probabilité de telles acquisitions, sauf, et c'est là que ça devient intéressant, une partie de la collection du Musée historique de Lausanne pour, quand même, près de 33 000 objets acquis entre 1932 et 1984. Le risque est minime, nous dit le texte de la réponse à l'interpellation, mais quand même, 32-84 c'est quand même pile dans la période critique en ce qui concerne l'Allemagne nazie, mais aussi en ce qui concerne les indépendances africaines. Alors, en réaction à ce à ce cette période délicate, la Municipalité annonce dans la dans la réponse à l'interpellation une étude. Je remercie vivement la Municipalité pour cette prise de position. J'encourage vivement la Municipalité à aller au bout de ce projet et de cette promesse, raison pour laquelle je déposerai une première résolution, qui appuie cette intention.

Je prends note aussi qu'il n'y a pas de souhait de rendre publique la provenance des œuvres sur internet de la Ville. Ce n'est pas le sujet de ce soir, mais je pense que ça mériterait, de nouveau, de discuter, de savoir finalement est-ce qu'on ne doit pas pouvoir savoir qui donne des œuvres à la Ville de Lausanne et quelles en sont leurs histoires.

Je souligne aussi que les ressources sont suffisantes actuellement dans les musées communaux et à la Ville de Lausanne pour assurer le référencement de toutes nouvelles acquisitions. Bref, tous ces messages sont rassurants. Donc, je fais encore une fois des louanges à la Municipalité à ce propos. Mais j'ai une remarque à faire et je me l'adresse aussi en tant que rédacteur du texte. Si on parle largement des œuvres spoliées pour ce qui concerne le régime nazi, il ne faut pas oublier d'autres contextes, qui peuvent aussi être propices à des acquisitions malvenues, brutales, faisant l'objet de

vols finalement d'œuvres d'art. Ça concerne notamment toutes les œuvres d'art qui ont été pillées dans le cadre des indépendances africaines. Je souligne quand même qu'il y a eu des efforts dans des institutions vaudoises, notamment l'espace Arlo, qui a mis en lumière le lien entre l'entreprise missionnaire évangélique en Suisse romande et une série de collections d'art. En ce sens, j'encourage aussi la Municipalité à avoir la même attention qu'elle nous dit avoir dans le texte à cet égard, en rapport avec le patrimoine africain, notamment en ce qui concerne la collection léguée par Dubuffet. La Suisse est un terreau favorable au commerce d'art, et d'autant plus durant la période coloniale. Une motion au niveau fédéral demandait à ce que la Confédération se penche sur un travail spécifique en lien avec cette question. Elle a été refusée malheureusement par la majorité du Conseil national. La France par contre est un petit peu plus courageuse. Bref, il y a du travail ici, il y a du travail à l'international et puis, puisque je disais que je trouve vraiment important que la Municipalité aille au bout de ses promesses, une deuxième résolution suggérera aussi à la Municipalité d'étendre l'étude potentielle à toute autre collection qui s'avérerait possiblement aussi devoir faire l'objet d'une analyse.

Résolution 1 Oleg Gafner

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mène l'étude (celle annoncée sur les 33 000 objets MHL) annoncée en réponse à l'interpellation sous l'angle de la spoliation nationale-socialiste autant que sous l'angle de l'entreprise coloniale.

Résolution 2 Oleg Gafner

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, élargisse le champ d'études à tout autre objet d'art et œuvre d'art de la propriété de la Ville si d'ici 2025, peuvent être identifiés d'autres éléments possiblement problématiques au regard de leur provenance, mode d'acquisition ou du manque de documentation.

Mme Sarah Neumann (soc.) : – Donc, je vais faire une brève prise de position, parce que je n'ai pas eu le temps de répondre à la sollicitation de M. Gafner cet après-midi, donc je vais le faire en live et en plénum pour dire qu'effectivement, au sein du groupe socialiste, on est également très satisfaits de la réponse et de la prise de position claire qui est celle de la Municipalité sur cette thématique. Prise de position qui va dans le sens des démarches initiées par un grand nombre des musées en Suisse, de prendre le recul et de prendre position sur d'où viennent nos collections et qui nous avons spoliées pour les constituer. Dans ce sens, et dans le même esprit, il nous semble évident que ces deux résolutions ne peuvent qu'être soutenues pour continuer à approfondir notre regard sur la façon dont nous avons construit, constitué, étoffé ce qui est notre patrimoine, mais qui n'est pas forcément vraiment le nôtre.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et quelques abstentions, adopte la résolution n° 1 de l'interpellateur.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et quelques abstentions, adopte la résolution n° 2 de l'interpellateur.

(insérer délibéré)

Le président : – Je vais lever la séance en vous remerciant pour votre attention et votre travail. Je vous rappelle que vous pouvez gentiment migrer vers l'Arsenic à pied, en transport public ou en transport individuel motorisé, et que nous retrouvons là-bas pour la traditionnelle soirée de rentrée du Conseil communal.

La séance est levée à 19 h 20.